

Département : VAL D'OISE
Arrondissement : SARCELLES
Canton : FOSSES
Commune : D'EZANVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°55/2026

DATE DE CONVOCATION
16/09/2026

Nbre de conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

**OBJET : TARIFS DES
CONCESSIONS**

L'an deux mil vingt six

Le 24 septembre 2026 à 20h30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric BATTAGLIA, Maire.

Présents : M. Éric BATTAGLIA ; Mme Sonia SARETTO ; M. Christian FREMONT ; Mme Marguerite WEBER ; M. Jean-Robert POLLET ; Mme Geneviève MALET ; M. Guy BARRIERE ; Mme Cécile MEGRET ; M. Marc YALAP ; M. Claude BERTON ; Mme Agnès RAFAITIN ; M. Michel VAN-UXEN ; Mme Léocadie DELLOUH ; M. Patrice PEREZ ; M. Serge SARETTO ; Mme Blandine SARRAZIN ; Mme Martina CLAIRY ; M. Sébastien SCHNEIDER ; Mme Erika MERIAUX ; Mme Mathilde DA SILVA ; Mme Pascaline EVROT ; M. Christophe ALARD ; M. Alain LAMBRET ; Mme Chistine LEROUX ; Mme Nadia GOSMANT ; M. Wilfried GAY ; Mme Evelyne COUZON.

Excusés : Mme Laure KLEIN donne pouvoir à Mme Cécile MEGRET ; M. Sébastien DELEYROLE donne pouvoir à M. Éric BATTAGLIA.

Absents : Néant

Désignation du secrétaire de séance : Mme Geneviève MALET

Le Conseil municipal d'Ézanville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-1 et suivants relatifs aux cimetières et opérations funéraires ;

Vu la délibération fixant les tarifs des concessions funéraires et cinéraires applicables sur le territoire de la commune ;

Considérant que la commune procède chaque année à la revalorisation de ses tarifs de concessions funéraires et cinéraires ;

Considérant qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2027 ;

Considérant que, compte tenu de l'évolution des coûts des matériaux de construction, des prestations funéraires ainsi que des dépenses liées à l'entretien et à l'aménagement des cimetières communaux, une augmentation de 10 %, avec arrondi des montants, est proposée pour l'année 2027 ;

Considérant que cette revalorisation est notamment nécessaire afin :

- de compenser l'évolution des coûts des matériaux de construction et des prestations liées au service funéraire ;
- de contribuer au financement de l'entretien régulier et de la valorisation paysagère des deux cimetières de la commune ;
- de maintenir un équilibre financier entre le coût réel du service et la participation des usagers ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs des concessions funéraires et cinéraires applicables sur le territoire communal ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marguerite WEBER, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Par 25 voix Pour (M. Éric BATTAGLIA ; Mme Sonia SARETTO ; M. Christian FREMONT ; Mme Marguerite WEBER ; M. Jean-Robert POLLET ; Mme Geneviève MALET ; M. Guy BARRIERE ; Mme Cécile MEGRET ; M. Marc YALAP ; M. Claude BERTON ; Mme Agnès RAFAITIN ; M. Michel VAN-UXEN ; Mme Léocadie DELLOUH ; M. Patrice PEREZ ; M. Serge SARETTO ; Mme Blandine SARRAZIN ; Mme Martina CLAIRY ; M. Sébastien SCHNEIDER ; Mme Erika MERIAUX ; Mme Mathilde DA SILVA ; Mme Pascaline EVROT ; M. Christophe ALARD ; Mme Evelyne COUZON ; Mme Cécile MEGRET pour Mme Laure KLEIN ; M. Éric BATTAGLIA pour M. Sébastien DELEYROLE)

4 voix Contre (M. LAMBRET ; Mme GOSMANT ; Mme LEROUX ; M. GAY)
et 0 abstention

Article 1 :

ADOpte, à compter du 1er janvier 2027, les tarifs des concessions funéraires et cinéraires tels que présentés ci-dessous.

1. Concessions funéraires

Nature de la concession	15 ans	30 ans	50 ans
Concession simple	268 €	655 €	2 091 €
Concession avec caveau 1 place	2 285 €	2 668 €	4 095 €
Concession avec caveau 2 places	2 764 €	3 148 €	4 576 €
Concession avec caveau 3 places	3 331 €	3 705 €	5 105 €
Concession avec caveau 4 places	3 950 €	4 325 €	5 724 €

2. Concessions existantes avec caveau

Nature de la concession	15 ans	30 ans	50 ans
Concession existante avec caveau 1 place	1 142 €	1 333 €	2 048 €
Concession existante avec caveau 2 places	1 383 €	1 573 €	2 288 €
Concession existante avec caveau 3 places	1 667 €	1 852 €	2 554 €
Concession existante avec caveau 4 places	1 976 €	2 163 €	2 862 €

3. Taxe de droit de séjour dans le caveau provisoire

- 15 € par journée

4. Vacation de police

La vacation de police est fixée à **25 €**, correspondant au montant maximum autorisé conformément à l'article L. 2213-15 du Code général des collectivités territoriales, dans les seuls cas prévus par la réglementation, à savoir notamment :

- la fermeture du cercueil et la pose des scellés lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt et en l'absence d'un membre de la famille ;
- la fermeture du cercueil et la pose des scellés lorsque le corps est destiné à la crémation, avec ou sans changement de commune.

5. Tarifs du columbarium

Durée de la concession Tarif 2027

15 ans	226 €
30 ans	546 €

6. Tarifs des cavurnes

Durée de la concession Tarif 2027

15 ans	655 €
30 ans	897 €

Article 2 :

DIT que les tarifs ainsi fixés prendront effet à compter du **1er janvier 2027**.

Article 3 :

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

Article 4 :

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique

Le Maire
M Eric BATTAGLIA



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa notification le cas échéant.